



Ville de Visan

Mandature 2020-2026

Procès-Verbal valant compte-rendu de séance

CONSEIL MUNICIPAL N° 8

du 9 Juillet 2021

Date de convocation : 5 Juillet 2021

L'an deux mille vingt un et neuf juillet à onze heures, sous la présidence de Madame Corinne Testud-Robert, Maire, le Conseil Municipal de Visan, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à l'Espace Gérard Sautel pour respecter les gestes barrières préconisés et notamment la distanciation physique et éviter la propagation du virus Covid-19.

Présents : Corinne TESTUD-ROBERT, Jean-Noël ARRIGONI, Marie-Françoise MONIER, Nathalie MICHEL, Jean-François ARROYO, Maurice PROST, Lina DAUPHIN, Marie-Isabelle MANTHEY-GRAF, Vincent BOYER, Sylvie LOEGEL, Grégory ROLLAND, Romain LAGET, Jean PREVOST, Bernard RACANIERE, Françoise DELORD

Excusés : Pascal TOURNIAYRE ayant donné procuration à Jean-Noël ARRIGONI, Elodie CHENAL ayant donné procuration à Vincent BOYER, Séverine NICOLAS ayant donné procuration à Sylvie LOEGEL et Josette SABOLY ayant donné procuration à Jean PREVOST.

Secrétaire de séance : M. Romain LAGET a été désigné(e) secrétaire à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4
AVRIL 2021**

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal n° 7 du 4 avril 2021.

MM. Jean PREVOST, Bernard RACANIERE, Mmes Françoise DELORD n'ayant pas participé à la séance du 4 avril 2021 s'abstiennent.

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les élus du groupe d'opposition « Union pour Visan » ont demandé à ce que la question inscrite à l'ordre du jour de ce conseil soit votée à bulletin secret. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour un vote à bulletin secret.

15 contre 4 pour (J. Prevost (2), B. Racanière, F. Delord)

A la majorité des membres, le Conseil Municipal décide de ne pas voter à bulletin secret, la question sera donc votée à main levée.

DELIBERATION - 2021/08/74 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTREE 2021-2022

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en janvier, lors d'un conseil d'école, l'équipe enseignante s'était positionnée sur un retour de la semaine scolaire à 4 jours et avait souhaité l'organisation d'une enquête auprès des parents d'élèves afin qu'ils se positionnent également. Cette enquête mise en œuvre conjointement par l'équipe enseignante et les parents d'élèves délégués avait donné un résultat majoritairement pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le temps scolaire **actuel** est organisé ainsi pour l'école maternelle et l'école élémentaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h 45 et de 13h45 à 16h. (ouverture des portes 8h35 et 13h35)

Mercredi de 8h45 à 11h45

L'équipe enseignante a proposé l'organisation suivante pour la maternelle et l'élémentaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 (ouverture des portes à 8h20 et 13h50)

Les parents d'élèves et enseignants ont souhaité mettre en place cette modification à la rentrée 2021, la commune a toutefois, souhaité réaliser un sondage auprès des parents pour ne pas que des enfants soient potentiellement « oubliés » dans cette modification et solliciter l'association du FREP dans l'éventualité où un besoin serait exprimé par les familles. Le sondage réalisé a mis en avant le besoin d'un mode de garde le mercredi.

La procédure pour une modification des rythmes scolaires veut que le conseil municipal de la commune se prononce sur cette modification afin qu'une demande conjointe du conseil d'école et de la commune soit adressée à la Direction Académique de Vaucluse.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette réorganisation.

B. Racanière : le Groupe Union pour Visan souhaite faire une déclaration avant de soumettre cette question au vote du Conseil et nous souhaitons que cette déclaration soit inscrite au procès-verbal :

« En mai 2018, la commune avait organisé une réunion publique sur le thème des rythmes scolaires et avait invité François TESTUD, chercheur spécialiste des rythmes scolaires.

Nous défendons l'idée que la semaine de 5 matinées présentait de réels avantages contrairement à la semaine dite de 4 jours qui est la « casse » des enfants les plus fragiles et les plus vulnérables.

Nous savons qu'un certain nombre de parents et d'enseignants sont favorables à la semaine de 4 jours pour des raisons « personnelles » en ce qui concerne les parents, pour des raisons corporatistes en ce qui concerne les enseignants. La continuité de la semaine résultant de la semaine de 9 demi-journées est bénéfique pour l'enfant, ce dernier ayant besoin de régularité pour ses apprentissages.

Des préconisations scientifiques l'ont prouvé, en particulier à travers tous les chronobiologistes mais surtout l'Académie de médecine demandant en 2010 « l'organisation de la semaine scolaire sur une journée moins longue : cinq heures par exemple et sur une semaine de 4 jours et demi ou cinq jours comme dans la plupart des pays européens. », mais encore par les études de Georges FOTINOS, Chercheur associé à l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ) confirmant que « La semaine de 4 jours est particulièrement néfaste pour les enfants défavorisés ou psychologiquement fragiles, en raison d'une concentration des apprentissages sans temps de respiration, sans activités qui leur redonnent confiance en eux »

La coupure de la semaine est unique au monde ; elle ne relève pas d'un moment de repos des élèves mais une obligation à l'époque (jeudi puis mercredi) pour permettre aux élèves d'aller au catéchisme ; nous sommes loin du respect des rythmes biologiques des enfants.

Nous voterons donc contre l'approbation de cette délibération proposée au conseil municipal car :

- *Elle va à l'encontre de l'intérêt des élèves pour satisfaire des intérêts particuliers de certains adultes, les enseignants en particulier*
- *Elle remet en cause tout le travail énorme fait par le FREP qui gère depuis de nombreuses années les activités post et périscolaires. »*

Par ailleurs, nous souhaitons savoir si la commission scolaire s'est réunie car nous en sommes membres et nous n'avons jamais été invités. Normalement, on doit réunir l'ensemble des membres.

N. Michel : effectivement vous avez raison et il s'agit certainement d'un oubli, cela ne se reproduira plus.

J. Prévost : on sait que pour les enfants la semaine de 4.5 jours est plus bénéfique. La commune et les élus doivent agir dans l'intérêt des enfants et non des enseignants qui préfèrent travailler sur 4 jours.

J.N. Arrigoni : il doit y avoir des études qui prouvent le contraire. Comme souvent dans tous les domaines, on trouve des études qui se contredisent.

J. Prévost : à l'époque, j'avais proposé aux enseignants de nous faire part d'une étude contraire qui nous permettrait d'en discuter et ils ne nous ont pas fourni d'étude qui prouvait l'inverse.

N. Michel : ce ne sont pas seulement les enseignants mais ce sont surtout les parents qui ont été entendus

J. Prévost : c'est l'intérêt des enfants qui doit primer non celui des parents.

N. Michel : on a connu les 4 jours ou les 4.5 jours, il y a des avantages et des inconvénients dans les deux systèmes.

C. Testud-Robert : nous vous rappelons que la commune n'a pas pris part au vote lorsque la question a été soumise au conseil d'école. Ce sont les parents qui se sont exprimés, certains préfèrent garder leurs enfants car ils ne travaillent pas. Il y a eu un fort pourcentage de parents favorables aux 4 jours et c'est la démocratie que d'écouter aussi l'avis des parents. Peut-être que dans 3 ans il y aura un avis différent.

Pour ma part, je trouve que ce domaine ne devrait pas être du ressort du conseil municipal, cela nous met dans une position difficile, il est regrettable que l'on demande aux communes de se positionner sur une question de portée nationale qui ne devrait pas relever d'une commune mais exclusivement de l'Etat. On n'a pas souhaité se positionner sur cette question et ce sont les parents majoritairement qui se sont prononcés en faveur des 4 jours.

En janvier, des parents étaient plutôt favorables par l'effet peut-être du confinement et du télétravail. Si les parents peuvent s'occuper de leurs enfants le mercredi c'est tant mieux. Mais il y a aussi, les autres qui sont obligés de travailler et dont les enfants sont obligés de se lever même le mercredi.

Aussi, certains se sont positionnés contre la modification du temps scolaire et on a souhaité trouver une alternative par un mode d'accueil pour ces enfants-là. Le FREP a été sollicité mais c'était trop juste pour eux de mettre en place ce service pour la rentrée et cela leur paraît un peu prématuré, ils ont souhaité se laisser un trimestre de recul pour se rendre compte du besoin effectif et surtout de la fréquentation du service et pouvoir travailler sur le projet éducatif. Nous nous sommes rapprochés d'AGC Loisirs à Valréas, tout à fait qualifiée pour s'occuper de cet accueil. Des animateurs interviendraient donc sur Visan le 1^{er} trimestre de 7h30 à 12h30 ensuite pour l'après-midi, nous maintenons la navette pour un transfert vers le Centre de Loisirs sur Valréas, comme c'était le cas jusqu'à présent. La commune prendra en charge le coût des animateurs qui se déplaceront sur site avec leur matériel et les familles paieront leur forfait centre de loisirs (journée avec repas ou demi-journée) en fonction du quotient familial.

B. Racanière : quand tu étais élue avec nous, toi aussi tu t'étais positionnée sur l'intérêt des enfants. Est-ce vraiment la démocratie que de se préoccuper de l'intérêt des parents ?

C'est incohérent de rallonger les matinées et de dire on enlève le mercredi alors qu'il s'agissait d'un enseignement le mercredi en matinée ce qui est favorable aux enfants.

G. Rolland : on rallonge le temps de la journée d'école, ce n'est pas bon pour les enfants. Il faut penser aussi que dans certaines familles, le mercredi, quand les parents qui travaillent, n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants, ce sont souvent les frères ou sœurs qui gardent les plus petits. Pour ma part, je pense que ce n'est pas une bonne chose de rallonger la durée sur la journée alors que les enfants sont déjà fatigués.

V. Boyer : ce n'est pas immuable, la question a été posée, est-ce qu'il fallait la poser ? je n'en sais rien. Mais à partir du moment où la question a été posée, il faut bien y répondre et la majorité « écrasante » a fait qu'on l'a fait dans ce sens. La majorité des écoles sont sur 4 jours et je ne pense pas, heureusement, que la majorité des enfants soient crétiens, je ne crois pas que les parents soient crétiens non plus pas plus que les enseignants. Il n'y a pas de bien ou de mal d'un côté ou de l'autre. On cherche le mieux pour nos enfants et à titre personnel, le mercredi matin si mes enfants peuvent rester au lit ils y restent. Quand on travaille, les enfants sont levés tous les jours de la semaine parfois même le week-end et vivent au rythme des familles. Ce n'est pas l'élu qui détient la réponse à tout, ici les familles se sont exprimées

et on nous demande de nous positionner. Bien que je sois d'accord avec le fait que ça ne devrait pas être à nous de nous positionner sur ces questions.

B. Racanière : A Grillon depuis 2013, l'ensemble des partenaires sont d'accord pour dire que le temps scolaire sur 4.5 jours c'est un bon fonctionnement. Si aujourd'hui en tant qu'élus, nous nous opposons, cela mettra un frein à cette nouvelle organisation du temps scolaire car elle ne pourra être mise en place si le conseil municipal vote contre, aussi, dans l'intérêt des enfants, nous appelons l'ensemble des conseillers à voter contre.

Si la nouvelle organisation était mise en place, il faudra réécrire le Projet Educatif Territorial et nous souhaitons y être associés avec le FREP et les autres associations concernées.

N. Michel : oui nous ferons cela début septembre et vous serez associés.

F. Delord : on pourrait avoir les comptes-rendus des dernières commissions ?

N. Michel : oui je vous les transmettrai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la **majorité** :

-donne son accord pour la nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours à savoir :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 (ouverture des portes à 8h20 et 13h50)

-donne tout pouvoir au Maire pour l'application de ces rythmes scolaires à la rentrée 2021-2022

15 pour 4 contre (J. Prévost (2), B. Racanière, F. Delord)

C. Testud-Robert : je vous remercie chacun a pu s'exprimer de façon constructive et c'était bien d'ouvrir ce débat. Les enseignants changent, les parents changent et cette question pourra certainement être débattue à nouveau. Un courrier sera adressé aux familles par l'intermédiaire de l'école afin de les informer sur la mise en place du service d'accueil le mercredi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

Le secrétaire de séance

Romain LAGET



Le Maire

Corinne TESTUD-ROBERT

*P10, l'adjoint délégué
J.N. Guigoni*

En italique, les propos rapportés en débat du Conseil Municipal.



